



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 10 décembre 2024 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe
Le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay

ABSENCE(S) :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur du développement économique monsieur Luc Monrency
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin
1 journaliste
2 citoyens

Ouverture de la session

Le préfet suppléant Alain Thibault, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2024-12-1654

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 10 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 10 décembre 2024.

2024-12-1655

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 27 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 27 novembre 2024 tel que présenté.

2024-12-1656

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 totalisant 16 410.39 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2024-12-1657

Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 totalisant 22 271.03 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

2024-12-1658

Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 totalisant 140 960.17 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2024-12-1659

Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2024 totalisant 31 720.85 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2024-12-1660

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants pour la protection de la vie et des biens

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a établi comme priorités la *Protection de la vie et des biens* et la *Sécurité civile et la réponse aux sinistres* dans sa politique de soutien aux projets structurants;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR2-2024-03 Acquisition d'équipements d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt en collaboration avec le Service incendie de la Ville de Port-Cartier » de la Ville de Sept-Îles en accordant une aide financière d'un maximum de 200 731 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'entente du Fonds Régions et Ruralité volet 2;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2024-12-1661

Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme SE-Volet 2 Soutien en service de garde en milieu familial

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme afin de soutenir le démarrage de service de garde en milieu familial.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention à la responsable en service de garde suivante :

- SG-04-2024 : Nathalie Deslandes : 5 000 \$

QUE les sommes soient prises à même le poste MRC - Projet spéciaux.

2024-12-1662

Octroi de contrat - traineau de sauvetage médical et remorque

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a établi un cadre de référence nommé « L'intervention d'urgence hors du réseau routier » s'adressant aux organisations appelées à participer aux interventions d'urgence en milieu isolé pour des opérations de sauvetage terrestres à des fins d'évacuation médicale;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières élabore présentement un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) en partenariat avec les municipalités de son territoire, divers intervenants et premiers répondants;

ATTENDU QUE certains équipements doivent être achetés pour l'usage des services incendies afin que les interventions d'urgence en milieu isolé puissent se faire de manière sécuritaire pour les intervenants.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'un contrat pour un traineau de sauvetage médical et une remorque soit octroyé de gré à gré à l'entreprise Groupe soins intensifs inc. au montant de 10 514 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même l'entente relative au Fonds régions et ruralité;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer la convention de prêt d'équipement à intervenir entre les parties;

QUE le matériel de sauvetage en milieu isolé soit remis au service incendie de Sept-Îles.

2024-12-1663

Modification de titres d'emploi et de l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a effectué une réorganisation administrative et une révision des échelles salariales dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale

ATTENDU QUE suite à l'analyse des postes, les postes suivants doivent être renommés en fonction de leur salaire et de leurs tâches :

Ancien titre d'emploi	Nouveau titre d'emploi
Conseillère aux entreprises - analyste financière	Coordonnatrice soutien aux entreprises
Directeur du développement économique	Directeur soutien aux entreprises
Agente de développement	Coordonnatrice du développement territorial
Conseillère aux entreprises	Conseillère au service administratif - soutien aux entreprises
Conseillère en recrutement et à l'attraction de la main-d'œuvre	Conseillère en développement de l'attraction et de l'inclusion
Conseillère en développement d'affaires et de suivis AEQ	Conseillère soutien aux entreprises - développement d'affaires et de suivi
Coordonnateur en aménagement du territoire	Coordonnateur en aménagement

ATTENDU le dépôt de l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'organigramme présenté et s'en déclarent satisfaits

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières prenne acte des modifications de titres d'emploi;

QUE le dépôt de l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières soit accepté tel que présenté.

2024-12-1664

Prolongation de la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières 2021-2023

ATTENDU QUE la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières 2021-2023, adoptée par résolution 2020-12-594, modifiée par les résolutions 2022-07-972 et 2023-11-1298 arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE cette politique est en cours de révision dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les échelles salariales incluses à la politique pour l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières 2021-2023 soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2025;

QUE les échelles salariales incluses à la politique soient remplacées par celles qui ont été élaborées dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale;

QU'un exemplaire de la politique révisée soit distribuée à chaque employé de la MRC de Sept-Rivières.

2024-12-1665

Prolongation des conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières 2021-2025

ATTENDU QUE les conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières 2021-2025, adoptées par résolution 2020-11-573 ont été modifiées par les résolutions 2022-07-973 et 2023-11-1299;

ATTENDU QUE les échelles salariales modifiées des cadres arrivent à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières sont en cours de révision dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les échelles salariales incluses aux conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les échelles salariales incluses aux conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières soient remplacées par celles qui ont été élaborées dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale;

QU'un exemplaire des conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières révisées soit distribué à chaque cadre de la MRC de Sept-Rivières.

2024-12-1666

Adoption du calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2025

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, en vertu des articles 148 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2025, tel que joint en annexe;

QUE le calendrier des séances publiques de l'année 2025 du conseil de la MRC de Sept-Rivières soit diffusé par avis public;

QUE toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure de début n'est pas celui que prévoit le calendrier fasse l'objet d'un avis public.

2024-12-1667

Autorisation de signature d'une entente relative au plan de vitalisation de la Station Gallix

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

ATTENDU QUE le comité de relance de la station de ski Gallix inc. est propriétaire d'un centre de ski alpin et de sports d'hiver, lequel est situé dans les limites de la ville de Sept-Îles, pour l'avoir acquis en 1998;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu par le règlement no 04-2006, la station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les modalités de l'aide financière à être versée pour assurer la bonne marche de la station de ski et les obligations de chaque partenaire dans le cadre d'une entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières approuve le projet d'entente relative au plan de vitalisation de la Station Gallix, pour une durée de cinq (5) ans, à intervenir entre le Comité de relance de la station de ski Gallix inc., la ville de Port-Cartier, la ville de Sept-Îles et la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Denis Miousse, préfet et madame Elisabeth Chevalier, directrice générale, à signer tous les documents s'y afférant.

2024-12-1668

Contribution financière - ERAC Côte-Nord

ATTENDU QUE l'Espace régional d'accélération et de croissance (ERAC) Côte-Nord est un lieu de convergence entre les intervenants liés au milieu des affaires qui rend des services aux entrepreneurs et aux acteurs de développement économique, en complémentarité avec les partenaires de l'écosystème d'innovation et en tenant compte DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES;

ATTENDU QUE ERAC Côte-Nord est officiellement constitué et est représentatif de l'ensemble des MRC de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'Assemblée des MRC a appuyé le projet d'implantation de l'ERAC Côte-Nord dans sa phase d'avant-projet;

ATTENDU le projet de planification stratégique de l'ERAC Côte-Nord;

ATTENDU QUE la réalisation de cette planification stratégique est essentielle pour l'obtention d'un financement supplémentaire de 400 000 \$ du ministère de l'Économie et l'Innovation (MEI);

ATTENDU QUE le coût total du projet est estimé à 147 155 \$;

ATTENDU QUE la somme de 117 725 \$ est en demande de subvention auprès de divers ministères;

ATTENDU QU'une contribution du milieu au montant de 29 430 \$ est nécessaire;

ATTENDU la demande de l'ERAC Côte-Nord adressée aux six MRC de la Côte-Nord demandant une contribution au projet à la hauteur du pourcentage de répartition de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer au financement du projet de l'ERAC Côte-Nord à la hauteur de 5 150 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté « MRC - Développement économique ».

2024-12-1669

Résolution n° 2411-696 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2024-098

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2411-696 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2024-098;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2024-12-1670

Octroi du contrat - Analyse de l'eau potable et entretien du système du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au Lac Daigle

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, il est nécessaire de procéder à des analyses bactériologiques et physico chimiques du système de filtration du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au Lac Daigle;

ATTENDU l'offre de service #35877 datée du 19 novembre 2024 de Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaire sous le nom de Eurofins-EnvironeX;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit procéder à l'octroi du contrat avant la fin de l'année 2024 afin que les analyses d'eau se poursuivent sans interruption en 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'analyse de l'eau potable et entretien du système du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au Lac Daigle soit octroyé de gré à gré à l'entreprise Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaire sous le nom de Eurofins-EnvironeX, et ce, au montant de 8 100.25 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « TNO - Analyse de l'eau »;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale et la direction des finances à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant.

Période de questions

Le préfet suppléant et la direction générale répondent aux questions du public.

2024-12-1671

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 10 décembre 2024 soit levée à 16 h 52.

Alain Thibault
Préfet suppléant

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Alain Thibault
Préfet suppléant